



Objet de la délibération

**Lancement phase opérationnelle du
schéma directeur d'aménagement
lumière sdal**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

—————
Séance Publique du
9 avril 2015
—————

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des membres du Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. Norbert METAIRIE, M. Olivier LE LAMER, Mme Marie-Christine BARO, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON, Mme Karine RIGOLE, M. Allain LE BOUDOUIL, Mme Claudine LE GOFF, M. Yann SYZ, Mme Agathe LE GALLIC, M. Tristan DOUARD, Mme Nadyne DURIEZ, M. Chafik HBILA, Mme Annick LECUYER, M. Hubert LE GALLIC, M. Robert OLLIER, Mme Fatima RIBEIRO FERNANDES, Mme Annie RAYNAUD, M. Jean-Paul AUCHER, M. Bruno BLANCHARD, M. Bruno JAOUEN, Mme Nathalie TREHIN, Mme Anne de PIERREPONT, Mme Janick CAURANT, M. Bertrand LE GALL, Mme Laurence CHEVREL, M. Hassan DIBESSE, Mme Gaël LE SAOUT, Mme Frédérique MALLEBRERA, M. Kevin CARNEC, M. Jacques MORIN, M. Jean LE BOT, Mme Liliane PETRE, Mme Maria COLAS, M. Fabrice LOHER, M. Franck GEFFRAY, Mme Gaëlle BOIS, Mme Noëlle PIRIOU, Mme Joëlle BERGERON, M. Pascal BARON, M. Paul CORNIC.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Laurent TONNERRE à M. Olivier LE LAMER
Mme Marie-Christine DETRAZ à Mme Emmanuelle WILLIAMSON
M. Gwendal ROUILLARD à M. Norbert METAIRIE
Mme Delphine ALEXANDRE à M. Paul CORNIC

Arrivée de Mme BOIS pendant l'examen de la question n°5 (Quartier de Kervénanec – Rues Maurice Thorez et Eugène Varlin – Echange foncier avec Espacil)

Arrivée de Mme LE SAOUT (pouvoir donné à Mme LE GALLIC) pendant l'examen de la question n°6 (Lancement phase opérationnelle du schéma directeur d'aménagement lumière sdal)

Arrivées de M. DOUARD (pouvoir donné à Mme BARO) et de M. SYZ (pouvoir donné à Mme LECUYER) pendant l'examen de la question n°8 (Efficacité énergétique : engagement dans le projet européen 50000 & SEAPs – Plan d'action énergie durable)

Arrivée de Mme DE PIERREPONT (pouvoir donné à Mme LE GOFF) pendant l'examen de la question n°9 (Déploiement de bornes de charges pour véhicules électriques – Convention avec le Syndicat départemental Morbihan Energies SDEM)

Arrivée de M. HBILA (pouvoir donné à M. SOLARO) pendant l'examen de la question n°27 (Fonds d'aides aux jeunes).

Départ de Mme TREHIN (pouvoir donné à Mme MALLEBRERA) pendant l'examen de la question n°17 (Programme des festivités prévues autour du 70^{ème} anniversaire de la libération de la Poche de Lorient).

LANCEMENT PHASE OPÉRATIONNELLE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE SDAL

A ce stade du SDAL, un point sur les démarches engagées est nécessaire.

1 – Les axes principaux du projet

1.1 – Restitution du document au groupe de travail

Le document final du SDAL a été présenté au groupe de travail le 9 décembre dernier (habitants et membres d'associations PMR). La concertation est un des points importants de cette démarche fédératrice. Cette réunion de restitution arrive après l'organisation de deux réunions du groupe de travail en cours d'élaboration du SDAL.

Ces groupes de travail permettent notamment de présenter et discuter les expérimentations issues de la démarche du SDAL comme :

- L'abaissement lumineux sur les axes routiers de l'aménagement Venzu Marianne
- La mise en place de systèmes de détection piétons/cycles réalisée sur l'aménagement Monistrol-Toullec-Chenailler.
- L'extinction de la pénétrante avec ses 145 points lumineux (pour rappel, 15 000 € d'économie en termes de fonctionnement sur un an)

1.2 – La communication

Pour rappel, le Lorient Mag de décembre 2014 a évoqué le SDAL. De même durant le festival Lumineizh de mars 2015, une conférence sur la schéma directeur lumière de Lorient a eu lieu avec une déambulation nocturne sur la rue Lefort, rue où ont été mis en place des éclairages autonomes.

1.3 – Travail sur les zones d'activités

La mise en œuvre des trames noires (protection nocturne de la biodiversité) se traduit par la mise en place d'un groupe de travail technique. Celui-ci aura pour objectif de cerner les contraintes d'extinction partielle, les avantages, les limites et de valider une zone test avant concertation avec les acteurs concernés en réunions publiques.

Dans la continuité de l'extinction sur un week-end durant le mois de mars 2014 (démarche Eart Hour soutenue par la WWF) sur la ZAC de la Cardonnière, seront discutés des extinctions ou abaissements sur d'autres sites de la Ville de Lorient à titre provisoire et définitif.

2- Des investissements vertueux, sources d'économies de fonctionnement

Il vous est proposé pour la mise en œuvre du SDAL un programme d'investissement à l'échelle du mandat avec le scénario ci-dessous.

Un investissement d'environ 2.239.500 € TTC (1.932.595 € net de TVA) afin d'intervenir sur les leviers les plus générateurs d'économies de fonctionnement (estimées à 1.123.149 €), soit encore sur la période 2015-2020 un coût net pour la collectivité de 842.626 € (intérêts de la dette compris).

Le programme d'investissement se décline comme suit :

- Abaissement des niveaux lumineux à certaines heures par la pose de gradateurs à l'armoire.
- Réalisation de la trame noire dont l'extinction définitive de la pénétrante, extinction de secteurs avec des interventions techniques obligatoires pour permettre ces extinctions.
- Diminution des intensités lumineuses en zone 30 à 10Lux avec remplacement des lanternes vétustes.

Par ailleurs, l'état de vétusté du patrimoine éclairage public (mâts, lanternes...) nécessite des investissements hors SDAL de mise à niveau estimé a minima à 224.594 €, soit sur la période 2015-2020 une enveloppe de renouvellement patrimonial estimée à 1.347.562 €.

En l'absence d'investissement, et pour rappel, la charge nette de fonctionnement (consommation énergie électrique) sur 2015-2020 serait de 6.447.734 €. Ce coût énergétique sera ramené à 5.324.585 € sur la période (-1.123.149 €), et il convient de préciser également le niveau des recettes de Certificats d'Economie d'Energie estimé à 97.384 € sur 6 ans.

3 – Une mise en œuvre concertée

Les projets neufs prenant déjà en compte les recommandations du SDAL, les actions pour obtenir des économies en améliorant la qualité d'usage de l'espace public et en lien avec le montage financier proposé, s'envisagent à deux niveaux :

3.1 – Dans le cadre du dispositif budgétaire

Il est proposé la mise en place de crédit pour la réalisation des travaux nécessaires aux économies d'énergie obtenues grâce à un abaissement du niveau lumineux de l'éclairage public à certaines heures :

- Pose de gradateurs à l'armoire ou au luminaire
- Remplacements de lanternes

Ces opérations nécessitent un montage juridique spécifique avec différentes formules étudiées comme un marché type 'marché à bons de commande' ou 'contrat de performance énergétique'.

3.2 – Dans le cadre de la démarche de concertation

Les résultats du groupe de travail technique serviront de base aux discussions avec les habitants.

3.2.1 – Au niveau des quartiers

Afin de rendre cette démarche publique et participative, il est proposé de mettre en place des groupes de travail par quartier. Les inscriptions via le site de Lorient, via le Lorient Mag ou durant le festival Lumineizh se feront parmi les étudiants, commerçants et membres d'associations lorientaises ainsi que les membres du groupe de travail de la phase diagnostic.

Une présentation de la démarche engagée et des projets s'appuyant sur le SDAL servira de base à la discussion et permettra de cibler les avantages et inconvénients de telles ou telles actions prédéfinies (extinction partielle, détection, balisage, ...) avec ouverture à toutes autres propositions et innovations ou tests.

3.2.2 – Zones d'activités

Après validation d'une zone test (voir 1.3), une concertation aura lieu avec les acteurs professionnels concernés sur la démarche choisie (extinction partielle ou totale le week-end, le soir à partir d'une heure à définir). L'option retenue sera proposée en réunion publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis des commissions concernées,

Article 1 : **APPROUVE** la mise en œuvre du S.D.A.L.

Article 2 : **AUTORISE** la Ville à solliciter les subventions possibles pour le projet SDAL auprès des financeurs.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement de l'espace public, aux déplacements, à signer toutes conventions relatives aux financements attribués.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire, Le Premier Adjoint Délégué, à
l'Urbanisme, à l'Aménagement de l'Espace
Public, aux Déplacements et à l'Habitat

LE LAMER Olivier

Affiché en Mairie le

14/04/2015